

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)

ARRÊTÉ MODIFIANT LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE de Madame VARINOIS ALINE

STATION THERMALE CLASSEE

Le Maire de BARBAZAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2014, modifiant la durée hebdomadaire du poste de Madame VARINOIS Aline

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter du 09 septembre 2014 Madame VARINOIS ALINE, Adjoint Technique 2^{ème} classe effectuera une durée hebdomadaire de travail de 25Heures 21 minutes.

ARTICLE 2 : Madame VARINOIS Aline percevra la rémunération afférente à son grade et à son échelon au prorata de 25.21/35ème

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis, au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la Collectivité, et notifié à l'intéressé(e).

Fait à BARBAZAN, le 9 septembre 2014

Le Maire,

Notifié le : 9 septembre 2014

Signature :

M. STRADERE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
accueil@mairie-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr